

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 25 juin 2019 de M. Thomas Zogg: «Genève, ville sociale et solidaire: qu'en est-il concrètement de la solidarité du Conseil administratif envers les chômeurs et les personnes à l'assistance publique résidant en ville de Genève?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Afin de mieux s'assurer (ou pour se rassurer) quant au fait que les membres du Conseil administratif se préoccupent prioritairement de la population genevoise qui les a portés aux fonctions qu'ils occupent et qui font d'eux un employeur important à l'échelle du canton, le Conseil administratif est invité à répondre de manière détaillée aux questions suivantes:

- quelle est, à l'unité près, sur les 4153 collaboratrices et collaborateurs (au 31 décembre 2018) de l'administration municipale, la part exacte du nombre de travailleuses et travailleurs frontaliers détenteurs du permis G, actuellement employés sous contrat au sein de la Ville de Genève, dans chacun de ses départements?
- Parmi ces permis G, quelle est la part de contrats à durée déterminée et indéterminée?
- Sur la totalité des permis G embauchés sous contrat auprès de l'administration municipale, combien sont de hauts fonctionnaires (cadres, cadres intermédiaires et supérieurs ou directrices et directeurs de départements)?
- Dans la mesure où la réciprocité – qui permettrait ou qui devrait permettre à des citoyens suisses et genevois d'aller travailler dans l'administration municipale française – n'est ni avérée et encore moins avantageuse sur le plan salarial, comment le Conseil administratif peut-il justifier de l'embauche de travailleurs frontaliers et se rendre donc coupable d'une inégalité de traitement envers ses propres concitoyens en recherche d'emploi (cela même sans tenir compte des différences singulières entre les systèmes de formations suisses et français, qui rend avantageux pour les uns d'aller travailler chez les autres, mais pas l'inverse)?
- Est-ce que le Conseil administratif a élaboré des mesures en vue de favoriser le retour en emploi des résidentes et résidents genevois au chômage ou à l'Hospice général et, si non, envisage-t-il la création d'une telle mesure dans un avenir proche?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au 30 juin 2019, l'administration municipale comptait 4145 collaborateurs et collaboratrices, dont 162 titulaires du permis G réparti-e-s comme suit:

| | Nb membres personnel | Nb titulaires permis G | En % |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| Secrétariat général | 119 | 2 | 1,7 |
| Département des finances et du logement | 441 | 19 | 4,3 |
| Département des constructions et de l'aménagement | 272 | 27 | 9,9 |
| Département de la culture et du sport | 1427 | 78 | 5,5 |
| Département de l'environnement urbain et de la sécurité | 1301 | 24 | 1,8 |
| Département de la cohésion sociale et de la solidarité | 585 | 12 | 2,1 |
| Total Ville de Genève | 4145 | 162 | 3,9 |

Parmi ces titulaires:

- 20 étaient au bénéfice d'un contrat à durée déterminée et 142 d'un contrat à durée indéterminée.
- 127 n'avaient pas de fonction de cadre, 19 étaient des cadres intermédiaires et 16 des cadres supérieur-e-s. Aucun directeur ou directrice de département n'est titulaire d'un permis G.

Dans le but de favoriser le retour en emploi des résidents et résidentes genevois-e-s au chômage, la Ville de Genève collabore de manière étroite avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

A la suite de l'entrée en vigueur de normes fédérales établissant une obligation d'annonce de postes vacants à l'OCE, le Conseil administratif a décidé de modifier la directive générale relative au processus d'engagement et d'intégration en Ville de Genève le 1er juillet 2018.

Il a ainsi étendu l'obligation d'annonce à tous les postes (employé-e-s et auxiliaires) à repourvoir en Ville de Genève, alors que les normes fédérales limitent cette obligation à certaines catégories professionnelles dont le taux de chômage est supérieur à 8%.

L'administration municipale a également renforcé sa collaboration avec l'OCE en mettant en place une procédure spécifique portant sur l'échange d'informations concernant la publication des postes vacants.

Le tableau ci-dessous comptabilise les engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi en Ville de Genève depuis 2016:

| | Engagements Ville de Genève | Provenant de l'OCE | % |
|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|------|
| Total 2016 | 723 | 177 | 24,5 |
| Total 2017 | 736 | 194 | 26,4 |
| Total 2018 | 651 | 143 | 22,0 |
| Total au 30 juin 2019 | 333 | 80 | 24,0 |

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno